



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concurrence

Question écrite n° 82798

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que Keolis, filiale de la SNCF, vient de renoncer à confirmer une demande de sillons faite en Allemagne pour fonder un réseau grandes lignes. Compte tenu du savoir-faire de cette filiale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de ce choix difficilement compréhensible, dès lors que la France reste techniquement supérieure et qu'il serait pertinent, bien au contraire, de persévérer sur le marché allemand.

Texte de la réponse

La SNCF exploite en Allemagne plusieurs lignes ferroviaires régionales par le biais de sa filiale Keolis, ainsi que trois liaisons à grande vitesse : d'une part, Paris-Bruxelles-Cologne via Thalys, et, d'autre part, Paris-Francfort et Paris-Strasbourg-Stuttgart-Munich en partenariat avec la Deutsche Bahn. Keolis a déposé le 19 octobre 2009 auprès de DB Netz, gestionnaire de l'infrastructure, une demande d'accord-cadre pour l'exploitation de liaisons interrégionales en Allemagne sur la période 2011-2015. Keolis a finalement choisi de ne pas donner suite à cette demande estimant ne pas être en mesure de finaliser son projet dans le calendrier initialement prévu, ce qui aurait généré des coûts de réservation de sillons inutilisés. Keolis continue néanmoins d'étudier la possibilité de proposer prochainement des offres de transport interrégional en Allemagne.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82798

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7194

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11233